



Dépôt du Document d'enregistrement universel 2020

ENGIE annonce la publication du Document d'enregistrement universel 2020, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 17 mars 2021, sous le numéro D.21-0142.

Les documents suivants sont notamment intégrés dans le Document d'enregistrement universel :

- le rapport financier annuel de l'exercice 2020 ;
- les éléments relatifs aux honoraires des Commissaires aux comptes ;
- les informations requises au titre du descriptif du programme de rachat des actions ;
- les informations relatives à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale (y compris la déclaration de performance extra-financière et le plan de vigilance).

Le Document d'enregistrement universel est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation applicable et peut être consulté sur le site Internet de la Société (www.engie.com).